



Paris le 23 novembre 2020

Communiqué de presse

Dialogue social : la Boucherie et la Poissonnerie Artisanale se rapprochent dans une nouvelle structure « REMALIM » - CFBCT-OPEF

C'est un moment historique pour le dialogue social au sein de l'alimentation de proximité.

Les représentants des branches de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers (IDCC 992) et de la poissonnerie (commerces de détail, de demi-gros et de gros de poissons, coquillages et crustacés) (IDCC 1504) ont entériné ce mardi 17 novembre la constitution d'une structure commune afin d'assurer l'avenir du dialogue social et de porter la représentativité patronale dans les branches professionnelles.

Les statuts de la structure, baptisée REMALIM (CFBCT-OPEF) – Association des Représentants des Employeurs des Métiers de l'Alimentation – ont été adoptés unanimement par les deux branches qui porteront dorénavant leur représentativité ensemble.

Les représentants de la Boucherie (CFBCT) et de la Poissonnerie (OPEF) ont en effet fait le constat que leurs branches respectives bénéficient de nombreux points en commun et que leur réunion au sein d'une même branche constitue une opportunité dans le cadre du regroupement des branches professionnelles voulu par les pouvoirs publics.

Les organisations syndicales – employeurs et salariés de ces deux branches – ont signé à l'unanimité un « accord de méthode » le 14 mars 2019 en vue de négocier une convention collective commune. Depuis cette date, les partenaires sociaux travaillent régulièrement à la réalisation de cet objectif. Elles ont ainsi signé le 18 septembre 2020 un « accord de champ » en cours d'extension.

Dans ce cadre, les organisations syndicales d'employeurs de ces deux branches professionnelles ont décidé de créer une structure patronale commune aux secteurs de la Boucherie et de la Poissonnerie pour porter leur représentativité commune dans le cadre de la nouvelle branche.

Pour Jean-François Guihard, président de la CFBCT et Silvère Moreau, président de l'OPEF : « un important travail a été mené en concertation avec nos partenaires sociaux et de nombreux projets sont en cours. Nos branches sont tout à fait disposées à accueillir, au sein de ce projet commun, d'autres branches qui souhaiteraient le rejoindre. Tous les acteurs de l'alimentation de proximité qui s'identifieraient à ce projet sont les bienvenus dans cette démarche qui répond pleinement à la volonté gouvernementale de réduire le nombre de branches professionnelles ».

Contact CFBCT :

communication@boucherie-france.org / 01 40 53 47 50

98, boulevard Pereire - 75017 Paris

Site : www.boucherie-france.org - Twitter : [@confboucherie](https://twitter.com/confboucherie)

Contact OPEF :

contact@poissonniers.com / 01 40 53 47 76

98, boulevard Pereire – 75017 Paris

Site : <http://www.poissonniers.com>

A propos de la CFBCT - Fondée en 1894, la CFBCT est l'organisation professionnelle des bouchers, bouchers-charcutiers, traiteurs. Au service des artisans, elle s'attache à mener des actions collectives valorisant la profession et à représenter et défendre le métier. Sa mission principale est d'aider la profession qu'elle représente à s'inscrire durablement dans les habitudes de consommation des Français et dans l'économie du pays. Le secteur de la Boucherie-charcuterie représente un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros et compte 80 000 personnes (chefs d'entreprise, conjoints, aides familiaux, salariés, apprentis). Dans 18 000 entreprises, des artisans bouchers-charcutiers exercent avec passion un métier au savoir-faire unique, au service de la gastronomie.

A propos de l'OPEF – Fondée en 2018 par le regroupement des deux syndicats historiques de la poissonnerie – elle est l'organisation professionnelle qui rassemble, fédère et défend l'ensemble des entreprises de la branche : poissonneries artisanales de détail, entreprises de demi-gros et de gros. Le secteur de la poissonnerie représente près de 3000 entreprises pour plus de 8500 salariés. Unique organisation représentative du métier, elle est l'interlocuteur des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour la poissonnerie. Elle est aussi le fer de lance d'un métier d'exception qu'elle promeut dans toute son authenticité, ses savoir-faire et traditions.

Informations aux adhérents et à tous les poissonniers

Création d'une structure commune entre la boucherie et la poissonnerie dans le cadre du rapprochement des branches

L'OPEF poursuit le rapprochement entre la branche de la poissonnerie et celle de la boucherie avec la création d'une nouvelle structure destinée à porter la représentativité de nos métiers respectifs. Entretien avec Silvère MOREAU, Président de l'OPEF, pour partager un point d'étape.

Pourquoi un rapprochement ?

La « loi Travail » et l'ordonnance du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective ont ordonné une diminution du nombre de branches professionnelles. Nous devons nous regrouper. Charge à nous de maîtriser les processus imposés pour faire valoir au mieux les intérêts de la poissonnerie.

Notre branche, constituée de 3 000 entreprises pour 8 000 salariés environ, est directement concernée. Or la boucherie est un métier frère. Nous avons des valeurs communes. Nos professions rencontrent les mêmes enjeux et font face aux mêmes défis. Nous avons énormément à partager que ce soit pour la défense des intérêts des artisans, les enjeux en matière de formation et d'apprentissage, les négociations de branche ou, plus récemment, la lutte qui nous oppose désormais aux « extrémistes alimentaires ».

Ce rapprochement nous rendra plus efficaces. Nous allier nous permettra de mutualiser nos forces et de faire face aux défis conjointement. Concrètement, nous irons chercher ensemble, grâce à une nouvelle structure, la représentativité. Nous ne déposerons pas un dossier au nom de l'OPEF, et nos confrères Bouchers ne déposeront pas un dossier au nom de leur Confédération historique.

Qu'est-ce que la représentativité ?

La représentativité est la reconnaissance officielle d'une organisation comme étant l'interlocuteur des services publics. Elle est mesurée tous les 4 ans par un comptage officiel du nombre d'entreprises adhérentes. Il s'agit d'un dossier lourd à monter et qui représente un investissement important en temps et en énergie. Pour autant, cette étape est fondamentale pour permettre de défendre la profession car c'est en étant représentatif que nous avons pu négocier la grille des salaires, modifier la convention collective, améliorer le régime de santé, étendre de la rente éducation des apprentis, mobiliser le fonds d'action sociale pour les remboursements de soins, signer une CNO – Convention Nationale d'Objectifs – avec la CNAM, etc.



Les différences entre la boucherie et la poissonnerie vont-elles disparaître au sein de cette structure ?

Il n'est pas question de fusionner les métiers. Ce n'est pas du tout l'objet, cela ne l'a jamais été. La Confédération Française



de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT) et l'Organisation des Poissonniers Écaillers de France (OPEF) présenteront simplement un dossier commun au sein de cette nouvelle structure lors de la prochaine audience afin de continuer d'être représentatifs ensemble et partageront, à terme, une convention collective commune qui conservera des spécificités propres à chacun de nos métiers.

Nous pourrions ainsi faciliter le quotidien des poissonniers avec par exemple une seule convention collective, au lieu de textes législatifs obsolètes ou encore assurer une sécurité juridique sur le droit applicable auprès des salariés.

Mais pour autant, l'OPEF et la CFBCT ne fusionnent pas, pas plus que nos métiers ! Nous continuerons de mener les combats propres à la poissonnerie, à en être responsable et vous en rendre compte. Nous avons nos spécificités avec des produits et des pratiques qui nous sont propres. La filière des produits de la mer n'est pas celle de la viande.

Nous gagnerons en force en nous associant dans le respect de nos différences. Nous accroîtrons en poids politique en portant des combats communs.



Jean-François Guihard,
président de la CFBCT



Silvère Moreau,
président de l'OPEF

Les représentants des branches de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers (IDCC 992) et de la poissonnerie (commerces de détail, de demi-gros et de gros de poissons, coquillages et crustacés) (IDCC 1504) ont entériné mardi 17 novembre la constitution d'une structure commune afin d'assurer l'avenir du dialogue social et de porter la représentativité patronale dans les branches.

Interview croisée de Jean-François Guihard, président de la CFBCT et de Silvère Moreau, président de l'OPEF, qui représente les poissonniers-écaillers.

Pourquoi avoir décidé de vous rapprocher ?

JFG : Les artisans bouchers et poissonniers partagent de nombreux points en commun. C'est bien sûr lié à notre proximité dans les centres-villes, centres-bourgs et sur les marchés, où nous sommes voisins. Nos deux professions travaillent des produits frais issus de la filière animale. Outre le fait que nous travaillons dans le froid et avec des couteaux, nous partageons de nombreux enjeux communs : la formation des jeunes, la transmission de nos entreprises... sans parler de notre combat contre les extrémistes alimentaires ! Il nous a semblé tout à fait naturel de nous rapprocher lorsque le Gouvernement a annoncé vouloir réduire le nombre de conventions collectives, incitant les branches à se regrouper. Nous avons pris les devants et avons commencé à travailler dès 2018 sur ce rapprochement.

L'organisation professionnelle des poissonniers-écaillers a d'ailleurs rejoint les locaux de la Confédération de la Boucherie...

SM : En effet, nous ne nous quittons plus ! Le président Guihard et Patrick Gimonet, directeur général de la CFBCT, nous ont proposé d'accueillir notre organisation au siège historique de la Confédération de la Boucherie-Charcuterie, boulevard Pereire à Paris. Cette proximité nous a permis d'accélérer le rapprochement de nos conventions collectives en signant dès le 14 mars 2019 un accord de méthode en vue de négocier une convention collective commune. Je tiens à préciser que cet accord a été signé à l'unanimité par les organisations syndicales, qu'il s'agisse des employeurs et des salariés de nos branches.

À quoi va servir ce rapprochement ?

JFG : Comme je l'ai dit précédemment, le Gouvernement a annoncé clairement vouloir réduire le nombre de conventions collectives, estimant que le nombre actuel, environ 650, créait de la complexité. Se rapprocher avec des « métiers frères » comme la poissonnerie était essentiel pour continuer à pouvoir faire vivre le dialogue social le plus juste tant du point de vue des employeurs que des salariés. Le risque en cas d'inaction de notre part étant de nous retrouver assimilés par la contrainte à des secteurs ne partageant pas forcément notre vision et nos problématiques. Avec ce rapprochement, nous porterons notre représentativité en commun. La CFBCT ne déposera pas un dossier dans son coin, et l'OPEF dans le sien. Pour la première fois, c'est historique, nous demanderons notre représentativité d'une seule et même voix.

Qu'entendez-vous par représentativité ?

SM : Il s'agit de la reconnaissance officielle, au regard de différents critères légaux, d'une organisation reconnue comme étant l'interlocuteur des services publics. Tous les quatre ans, elle est mesurée par un comptage du nombre d'entreprises adhérentes au sein d'une organisation professionnelle. Il s'agit d'un dossier lourd à monter et qui représente un investissement important en temps et en énergie. Pour autant, cette étape est fondamentale

pour permettre de défendre la profession car c'est en étant représentatif que nous avons pu négocier la grille des salaires, faire évoluer la convention collective, améliorer le régime de santé, étendre la rente éducation des apprentis, mobiliser le fonds d'action sociale pour les remboursements de soins, signer une CNO avec la CNAM, etc.

Que représentent vos branches aujourd'hui ?

JFG : La branche professionnelle de la boucherie, boucherie-charcuterie, boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers représente 80 000 emplois répartis sur 18 000 points de vente. Cela représente un chiffre d'affaires annuel de 7 milliards d'euros.

SM : Pour la poissonnerie, la branche est constituée de 3 000 entreprises pour 8 000 salariés environ. L'OPEF qui à l'instar de la CFBCT pour la Boucherie de détail, est la seule organisation professionnelle aujourd'hui représentative du secteur de la poissonnerie de détail, de demi-gros et de gros de poissons, coquillages et crustacés.

Comment s'est passé ce rapprochement ?

JFG : Dès que le Gouvernement a annoncé vouloir réduire le nombre de branches professionnelles nous nous sommes concertés pour travailler sur ce rapprochement. De nombreux échanges ont eu lieu avec nos partenaires sociaux respectifs qui ont approuvé le principe d'un rapprochement. Comme l'expliquait Silvère Moreau, nous avons commencé par signer un accord de méthode en mars 2019. Nous nous sommes concertés à mout reprises, consultant régulièrement nos partenaires sociaux avec Patrick Tanguy qui préside la commission paritaire de la Boucherie. Nos branches professionnelles ont signé le 18 septembre 2020 un « accord de champs » en cours d'extension. Jusqu'à aujourd'hui où ce rapprochement s'est concrétisé par la création de l'association Remalim (CFBCT-OPEF), structure patronale qui va porter la représentativité commune pour nos deux branches professionnelles d'une seule et même voix.

Concrètement quel sera le rôle de Remalim ?

SM : Les statuts de la structure, baptisée Remalim (CFBCT-OPEF) pour « Association des représentants des employeurs des métiers de l'alimentation », ont été adoptés unanimement par les deux branches. Nous tenons à préciser que cette association vise exclusivement à porter la représentativité patronale de nos branches professionnelles dans le cadre du rapprochement des branches. L'OPEF et la CFBCT restent indépendantes bien évidemment. Pas question de fusionner nos métiers. En effet, si l'objectif est de porter la représentativité et de nous projeter à terme sur une convention collective commune avec des spécificités pour nos professions, la CFBCT et l'OPEF restent bien deux entités distinctes. Les produits de la mer c'est l'OPEF, la viande c'est la CFBCT.

Il s'agit du premier rapprochement dans le secteur de l'alimentation de proximité...

JFG : En effet et nous en sommes fiers ! Il fallait prendre les devants vis-à-vis des plans gouvernementaux, ce que nous avons su faire immédiatement. C'est un grand jour pour le dialogue social au sein de l'alimentation de proximité. La CFBCT et l'OPEF sont disposées à accueillir, au sein de ce projet commun, d'autres branches qui souhaiteraient le rejoindre. Tous les acteurs de l'alimentation de proximité qui s'identifieraient à ce projet sont les bienvenus.





Paris, le 23 novembre 2020

Mesdames, Messieurs, Chers Confrères,

Fort du mandat donné par leurs assemblées générales respectives, les représentants des branches professionnelles de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers (IDCC 992) et de la poissonnerie (commerces de détail, de demi-gros et de gros de poissons, coquillages et crustacés) (IDCC 1504) ont entériné mardi 17 novembre la constitution d'une structure commune afin d'assurer l'avenir du dialogue social et de porter la représentativité patronale dans nos branches professionnelles.

Les représentants de la Boucherie (CFBCT) et de la Poissonnerie (OPEF) ont en effet fait le constat que leurs branches respectives bénéficient de nombreux points en commun et que leur réunion au sein d'une même branche constitue une opportunité dans le cadre du regroupement des branches professionnelles voulu par les pouvoirs publics.

Les statuts de ladite structure, baptisée REMALIM (CFBCT-OPEF) – Association des Représentants des Employeurs des Métiers de l'Alimentation – ont été adoptés unanimement par les deux branches qui porteront dorénavant leur représentativité ensemble.

La constitution de l'organisation d'employeurs REMALIM (CFBCT-OPEF) fait suite à un long travail mené en concertation avec nos partenaires sociaux respectifs qui ont signé à l'unanimité un « accord de méthode » le 14 mars 2019 en vue de négocier une convention collective commune. Depuis cette date, les partenaires sociaux travaillent régulièrement à la réalisation de cet objectif. C'est dans ce cadre que nos organisations syndicales ont ainsi signé le 18 septembre 2020 un « accord de champs » qui est en cours d'extension.

REMALIM (CFBCT-OPEF) aura pour seul et unique rôle d'assurer le dialogue social avec les partenaires sociaux et de porter la représentativité patronale de la Boucherie et de la Poissonnerie d'une seule et même voix et ne se substituera aucunement à nos confédérations respectives qui demeurent indépendantes et deux entités bien distinctes.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Confrères, nos salutations distinguées.

Patrick TANGUY

Président de la commission paritaire
CPPNI de la branche Boucherie

Jean-François GUIHARD

Président de la CFBCT

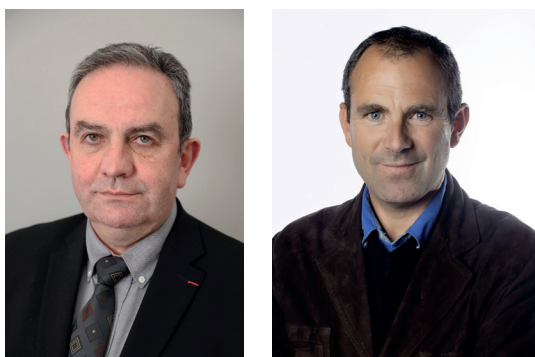
Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs
98 Boulevard Pereire - 75017 PARIS Tél. : 01 40 53 47 50 - cfbct@boucherie-france.org

Dialogue social : les bouchers et les poissonniers officialisent leur rapprochement



Les représentants des branches de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers (IDCC 992) et de la poissonnerie (commerces de détail, de demi-gros et de gros de poissons, coquillages et crustacés) (IDCC 1504) ont entériné mardi 17 novembre la constitution d'une structure commune afin d'assurer l'avenir du dialogue social et de porter la représentativité patronale dans les branches.

Interview croisée de Jean-François Guihard, président de la CFBCT et de Silvère Moreau, président de l'OPEF, qui représente les poissonniers-écaillers.



Crédit photo : Thierry Lewenberg-Stumm

Pourquoi avoir décidé de vous rapprocher ?

JFG : Les artisans bouchers et poissonniers partagent de nombreux points en commun. C'est bien sûr lié à notre proximité dans les centres-villes, centres-bourgs et sur les marchés, où nous sommes voisins. Nos deux professions travaillent des produits frais issus de la filière animale. Outre le fait que nous travaillons dans le froid et avec des couteaux, nous partageons de nombreux enjeux communs : la formation des jeunes, la transmission de nos entreprises... sans parler de notre combat contre les extrémistes alimentaires ! Il nous a semblé tout à fait naturel de nous rapprocher lorsque le Gouvernement a annoncé vouloir réduire le nombre de conventions collectives, incitant les branches à se regrouper. Nous avons pris les devants et avons commencé à travailler dès 2018 sur ce rapprochement.

L'organisation professionnelle des poissonniers-écaillers a d'ailleurs rejoint les locaux de la Confédération de la Boucherie...

SM : En effet, nous ne nous quittons plus ! Le président Guihard et Patrick Gimonet, directeur général de la CFBCT, nous ont proposé d'accueillir notre organisation au siège historique de la Confédération de la Boucherie-Charcuterie, boulevard Pereire à Paris. Cette proximité nous a permis d'accélérer le rapprochement de nos conventions collectives en signant dès le 14 mars 2019 un accord de méthode en vue de négocier une convention collective commune. Je tiens à préciser que cet accord a été signé à l'unanimité par les organisations syndicales, qu'il s'agisse des employeurs et des salariés de nos branches.

À quoi va servir ce rapprochement ?

JFG : Comme je l'ai dit précédemment, le Gouvernement a annoncé clairement vouloir réduire le nombre de conventions collectives, estimant que le nombre actuel, environ 650, créait de la complexité. Se rapprocher avec des « métiers frères » comme la poissonnerie était essentiel pour continuer à pouvoir faire vivre le dialogue social le plus juste tant du point de vue des employeurs que des salariés. Le risque en cas d'inaction de notre part étant de nous retrouver assimilés par la contrainte à des secteurs ne partageant pas forcément notre vision et nos problématiques. Avec ce rapprochement, nous porterons notre représentativité en commun. La CFBCT ne déposera pas un dossier dans son coin, et l'OPEF dans le sien. Pour la première fois, c'est historique, nous demanderons notre représentativité d'une seule et même voix.

Qu'entendez-vous par représentativité ?

SM : Il s'agit de la reconnaissance officielle, au regard de différents critères légaux, d'une organisation reconnue comme étant l'interlocuteur des services publics. Tous les quatre ans, elle est mesurée par un comptage du nombre d'entreprises adhérentes au sein d'une organisation professionnelle. Il s'agit d'un dossier lourd à monter et qui représente un investissement important en temps et en énergie. Pour autant, cette étape est fondamentale pour permettre de défendre la profession car c'est en étant représentatif que nous avons pu négocier la grille des salaires, faire évoluer la convention collective, améliorer le régime de santé, étendre la rente éducation des apprentis, mobiliser le fonds d'action sociale pour les remboursements de soins, signer une CNO avec la CNAM, etc.

Que représentent vos branches aujourd'hui ?

JFG : La branche professionnelle de la boucherie, boucherie-charcuterie, boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers représente 80 000 emplois répartis sur 18 000 points de vente. Cela représente un chiffre d'affaires annuel de 7 milliards d'euros.

SM : Pour la poissonnerie, la branche est constituée de 3000 entreprises pour 8000 salariés environ. L'OPEF qui à l'instar de

la CFBCT pour la Boucherie de détail, est la seule organisation professionnelle aujourd'hui représentative du secteur de la poissonnerie de détail, de demi-gros et de gros de poissons, coquillages et crustacés.

Comment s'est passé ce rapprochement ?

JFG : Dès que le Gouvernement a annoncé vouloir réduire le nombre de branches professionnelles nous nous sommes concertés pour travailler sur ce rapprochement. De nombreux échanges ont eu lieu avec nos partenaires sociaux respectifs qui ont approuvé le principe d'un rapprochement. Comme l'expliquait Silvère Moreau, nous avons commencé par signer un accord de méthode en mars 2019. Nous nous sommes concertés à moultes reprises, consultant régulièrement nos partenaires sociaux avec Patrick Tanguy qui préside la commission paritaire de la Boucherie. Nos branches professionnelles ont signé le 18 septembre 2020 un « accord de champs » en cours d'extension. Jusqu'à aujourd'hui où ce rapprochement s'est concrétisé par la création de l'association Remalim (CFBCT-OPEF), structure patronale qui va porter la représentativité commune pour nos deux branches professionnelles d'une seule et même voix.

Concrètement quel sera le rôle de Remalim ?

SM : Les statuts de la structure, baptisée Remalim (CFBCT-OPEF) pour « Association des représentants des employeurs des métiers de l'alimentation », ont été adoptés unaniment par les deux branches. Nous tenons à préciser que cette association vise exclusivement à porter la représentativité patronale de nos branches professionnelles dans le cadre du rapprochement des branches. L'OPEF et la CFBCT restent indépendantes bien évidemment. Pas question de fusionner nos métiers. En effet, si l'objectif est de porter la représentativité et de nous projeter à terme sur une convention collective commune avec des spécificités pour nos professions, la CFBCT et l'OPEF restent bien deux entités distinctes. Les produits de la mer c'est l'OPEF, la viande c'est la CFBCT.

Il s'agit du premier rapprochement dans le secteur de l'alimentation de proximité...

JFG : En effet et nous en sommes fiers ! Il fallait prendre les devants vis-à-vis des plans gouvernementaux, ce que nous avons su faire immédiatement. C'est un grand jour pour le dialogue social au sein de l'alimentation de proximité. La CFBCT et l'OPEF sont disposées à accueillir, au sein de ce projet commun, d'autres branches qui souhaiteraient le rejoindre. Tous les acteurs de l'alimentation de proximité qui s'identifieraient à ce projet sont les bienvenus.



Paris, le 23 novembre 2020

Mesdames, Messieurs, Chers Confrères,

Fort du mandat donné par leurs assemblées générales respectives, les représentants des branches professionnelles de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers (IDCC 992) et de la poissonnerie (commerces de détail, de demi-gros et de gros de poissons, coquillages et crustacés) (IDCC 1504) ont entériné mardi 17 novembre la constitution d'une structure commune afin d'assurer l'avenir du dialogue social et de porter la représentativité patronale dans nos branches professionnelles.

Les représentants de la Boucherie (CFBCT) et de la Poissonnerie (OPEF) ont en effet fait le constat que leurs branches respectives bénéficient de nombreux points en commun et que leur réunion au sein d'une même branche constitue une opportunité dans le cadre du regroupement des branches professionnelles voulu par les pouvoirs publics.

Les statuts de ladite structure, baptisée REMALIM (CFBCT-OPEF) – Association des Représentants des Employeurs des Métiers de l'Alimentation – ont été adoptés unaniment par les deux branches qui porteront dorénavant leur représentativité ensemble.

La constitution de l'organisation d'employeurs REMALIM (CFBCT-OPEF) fait suite à un long travail mené en concertation avec nos partenaires sociaux respectifs qui ont signé à l'unanimité un « accord de méthode » le 14 mars 2019 en vue de négocier une convention collective commune. Depuis cette date, les partenaires sociaux travaillent régulièrement à la réalisation de cet objectif. C'est dans ce cadre que nos organisations syndicales ont ainsi signé le 18 septembre 2020 un « accord de champs » qui est en cours d'extension.

REMALIM (CFBCT-OPEF) aura pour seul et unique rôle d'assurer le dialogue social avec les partenaires sociaux et de porter la représentativité patronale de la Boucherie et de la Poissonnerie d'une seule et même voix et ne se substituera aucunement à nos confédérations respectives qui demeurent indépendantes et deux entités bien distinctes.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Confrères, nos salutations distinguées.

Patrick TANGUY

Président de la commission paritaire
CPPNI de la branche Boucherie

Jean-François GUIHARD

Président de la CFBCT

Remalim (CFBCT-OPEF) : la presse en parle déjà !



Les MARCHÉS
LE MÉDIA DE L'ALIMENTAIRE

EDITIONS
LEGISLATIVES

genus des industries agroalimentaires ».

Création de Remalim, association des représentants des employeurs des métiers de l'Alimentation

Les représentants des branches de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers et de la poissonnerie ont entériné le 17 novembre la constitution d'une structure commune. Baptisée Remalim – CFBCT et Opef, cette association vise à assurer l'avenir du dialogue social et de porter la représentativité patronale dans les branches professionnelles. Les organisations syndicales (employeurs et salariés de ces deux branches) avaient signé à l'unanimité un accord de méthode le 14 mars 2019 en vue de négocier une convention collective commune. Depuis cette date, les partenaires sociaux travaillent régulièrement à la réalisation de cet objectif. Elles ont déjà signé le 18 septembre 2020 un « accord de champ » en cours d'extension.



Silvère Moreau
Président de l'OPEF



Cher(e)s collègues,

Encore et toujours nous subissons des moments difficiles et faisons face à l'incertitude. Nous, artisans poissonniers, devons nous adapter. Malgré tout, nous poursuivons notre vie de chefs d'entreprise, nous maintenons notre activité, nous maintenons nos salariés, nous maintenons nos entreprises. C'est notre fierté. Pour beaucoup, nous subissons les annonces du gouvernement et ne bénéficions, au final, d'aucune aide. Pour beaucoup, nous ne comptons pas nos heures et nous faisons tout ce qui est possible pour maintenir nos entreprises ouvertes. Il faut tenir et nous renouveler : vente en ligne, click and collect, simples SMS pour toucher nos clients, ne rien lâcher et toujours innover.

Au niveau de la branche nous continuons de défendre nos intérêts et d'œuvrer pour le rapprochement des branches de la poissonnerie et de la boucherie. L'association REMALIM a été créée en plein confinement et elle portera notre représentativité en lien avec nos collègues de la boucherie.

Nous continuons également à nous battre pour mettre fin à la garantie « dépendance », une honte en termes d'assurance. Vous trouverez l'ensemble des éléments dans l'article dédié. L'avenant de suspension a été signé par l'ensemble des partenaires sociaux à l'exception de la CGT : il n'y aura plus de cotisations appelées dès janvier 2021. Beaucoup reste à faire, mais nous avançons.

Pendant ces moments difficiles il faut également en profiter pour mettre à jour l'administratif de nos entreprises et notamment les formations hygiènes. L'AFPF est à votre disposition pour vous accompagner. C'est votre outil et une association pilotée par des artisans en activité et qui répond à vos besoins par des propositions « sur-mesure ».

Heureusement, les nouvelles ne sont pas partout mauvaises. Nos collègues des villes et des agglomérations voient leur activité augmenter. C'est très positif porteur d'espoir. Mieux encore, la fermeture des rayons « non-essentiels » des GMS a ramené les clients dans nos entreprises. Ce n'était pas le but, nous espérons que nos clients maintiendront leurs habitudes et feront le choix du long terme, de la proximité, de la qualité, et du service.

Depuis le début, nous nous battons pour que l'ensemble de nos collègues artisans et commerçants puissent ouvrir. Nous sommes tous essentiels et nous sommes à vos côtés. N'hésitez pas à nous contacter.

Nous sommes des poissonniers, fédérés et fiers de notre métier !

Silvère MOREAU

Président de l'Organisation des Poissonniers Écaillers de France

Sommaire

- P. 4** La position de l'OPEF
"Nous sommes tous essentiels"
- P. 5** Entière ou noix, la Coquille Saint-Jacques de Normandie est Label Rouge : la garantie d'un produit d'exception !
- P. 6** Information régime de Branche
Point sur la garantie dépendance
- P. 7** Information OPEF :
Malakoff-Humanis quitte le navire !
- P. 9** Elections TPE - une échéance
fondamentale à ne pas manquer
- P. 10** Délit de sale gueule
Qui sont-ils ?
- P. 13** AFPF - Le centre de formation de l'OPEF
un exemple de formation dans l'entreprise
- P. 14** Un partenariat pour vos questions juridiques
L'OPEF vous informe
Application TousAntiCovid
- P. 15** Les artisans poissonniers solidaires
La reprise des cadres et la TCM
- P. 17** Dialogue social : les bouchers et les
poissonniers officialisent leur rapprochement
- P. 18** Poissonnier Corail : parce que nous devons
19 rester au service de nos adhérents !
- P. 20** France Filière Pêche aux côtés
21 de la filière et des Poissonniers
- P. 22** Brèves OPEF
23

Edité par l'OPEF

98 boulevard Pereire 175850
PARIS CEDEX 17
09 81 44 44 43

Directeur de la publication et de la rédaction

Silvère MOREAU

Rédacteur

Pierre-Luc DAUBIGNÉY
& Florence EMERY

Publicité

Jean-Marc RAMET

Crédit photos

Pavillon France, SCAPP
Poissonnier Corail,
Shutterstock

Conception, réalisation et gestion Impression

Génération imprimeur

Retrouvez votre magazine sur
www.uniondelapoissonnerie.org
Suivez toutes les actions
de l'OPEF sur Facebook



Partenaires :





Paris, le 31 décembre 2020

XXXXXXX

XXXXXXX

XXXXXXX

XXXXXXX

Exemple

Objet : Représentativité cycle 2021-2024

Mesdames, Messieurs, *Mes chers collègues,*

Avant tout, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021. La santé pour vous et vos proches et la réussite de ce qui vous tient à cœur.

Je reviens vers vous par ce courrier pour vous rappeler un sujet extrêmement important pour la défense de notre métier, celui de la **représentativité** (plusieurs dossiers dédiés dans les numéros d'octobre et novembre du magazine). Cette contrainte administrative forte qui mobilise nos équipes au détriment des dossiers en cours, est pourtant fondamentale dans la mesure où elle nous permet de nous exprimer auprès de l'ensemble des pouvoirs publics, des administrations et de maîtriser nos conditions de travail par la négociation et le pilotage de notre convention collective.

Fort du mandat donné par leurs assemblées générales respectives, les représentants des branches professionnelles de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers (IDCC 992) et de la poissonnerie (commerces de détail, de demi-gros et de gros de poissons, coquillages et crustacés) (IDCC 1504) ont entériné mardi 17 novembre 2020 la constitution d'une structure commune afin d'assurer l'avenir du dialogue social et de porter la représentativité patronale dans nos branches professionnelles.

Les représentants de la Poissonnerie (OPEF) et de la Boucherie (CFBCT) ont en effet fait le constat que leurs branches respectives bénéficient de nombreux points en commun et que leur réunion au sein d'une même branche constitue une opportunité dans le cadre du regroupement des branches professionnelles voulu par les pouvoirs publics.

Les statuts de ladite structure, baptisée REMALIM (CFBCT-OPEF) – Association des Représentants des Employeurs des Métiers de l'Alimentation – ont été adoptés unanimement par les deux branches qui porteront dorénavant leur représentativité ensemble.

La constitution de l'organisation d'employeurs REMALIM (CFBCT-OPEF) fait suite à un long travail mené en concertation avec nos partenaires sociaux respectifs qui ont signé à l'unanimité un « accord de méthode » le 14 mars 2019 en vue de négocier une convention collective commune. Depuis cette date, les partenaires sociaux travaillent régulièrement à la réalisation de cet objectif. C'est dans ce cadre que nos organisations syndicales ont ainsi signé le 18 septembre 2020 un « accord de champs » qui est en cours d'extension.

REMALIM (CFBCT-OPEF) aura pour seul et unique rôle d'assurer le dialogue social avec les partenaires sociaux et de porter la représentativité patronale de la Poissonnerie et de la Boucherie d'une seule et même voix et ne se substituera aucunement à nos confédérations respectives qui demeurent indépendantes et deux entités bien distinctes.

Je vous souhaite à nouveau le meilleur pour 2021 et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Confrères, mes salutations distinguées.

Avec tous mes vœux

Silvère MOREAU

Président de l'Organisation des Poissonniers Écaillers de France



Informations aux adhérents et à tous les poissonniers

Création d'une structure commune entre la boucherie et la poissonnerie dans le cadre du rapprochement des branches

L'OPEF poursuit le rapprochement entre la branche de la poissonnerie et celle de la boucherie avec la création d'une nouvelle structure destinée à porter la représentativité de nos métiers respectifs. Entretien avec Silvère MOREAU, Président de l'OPEF, pour partager un point d'étape.

Pourquoi un rapprochement ?

La « loi Travail » et l'ordonnance du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective ont ordonné une diminution du nombre de branches professionnelles. Nous devons nous regrouper. Charge à nous de maîtriser les processus imposés pour faire valoir au mieux les intérêts de la poissonnerie.

Notre branche, constituée de 3 000 entreprises pour 8 000 salariés environ, est directement concernée. Or la boucherie est un métier frère. Nous avons des valeurs communes. Nos professions rencontrent les mêmes enjeux et font face aux mêmes défis. Nous avons énormément à partager que ce soit pour la défense des intérêts des artisans, les enjeux en matière de formation et d'apprentissage, les négociations de branche ou, plus récemment, la lutte qui nous oppose désormais aux « extrémistes alimentaires ».

Ce rapprochement nous rendra plus efficaces. Nous allier nous permettra de mutualiser nos forces et de faire face aux défis conjointement. Concrètement, nous irons chercher ensemble, grâce à une nouvelle structure, la représentativité. Nous ne déposerons pas un dossier au nom de l'OPEF, et nos confrères Bouchers ne déposeront pas un dossier au nom de leur Confédération historique.

Qu'est-ce que la représentativité ?

La représentativité est la reconnaissance officielle d'une organisation comme étant l'interlocuteur des services publics. Elle est mesurée tous les 4 ans par un comptage officiel du nombre d'entreprises adhérentes. Il s'agit d'un dossier lourd à monter et qui représente un investissement important en temps et en énergie. Pour autant, cette étape est fondamentale pour permettre de défendre la profession car c'est en étant représentatif que nous avons pu négocier la grille des salaires, modifier la convention collective, améliorer le régime de santé, étendre de la rente éducation des apprentis, mobiliser le fonds d'action sociale pour les remboursements de soins, signer une CNO – Convention Nationale d'Objectifs – avec la CNAM, etc.



Les différences entre la boucherie et la poissonnerie vont-elles disparaître au sein de cette structure ?

Il n'est pas question de fusionner les métiers. Ce n'est pas du tout l'objet, cela ne l'a jamais été. La Confédération Française



de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT) et l'Organisation des Poissonniers Écaillers de France (OPEF) présenteront simplement un dossier commun au sein de cette nouvelle structure lors de la prochaine audience afin de continuer d'être représentatifs ensemble et partageront, à terme, une convention collective commune qui conservera des spécificités propres à chacun de nos métiers.

Nous pourrions ainsi faciliter le quotidien des poissonniers avec par exemple une seule convention collective, au lieu de textes législatifs obsolètes ou encore assurer une sécurité juridique sur le droit applicable auprès des salariés.

Mais pour autant, l'OPEF et la CFBCT ne fusionnent pas, pas plus que nos métiers ! Nous continuerons de mener les combats propres à la poissonnerie, à en être responsable et vous en rendre compte. Nous avons nos spécificités avec des produits et des pratiques qui nous sont propres. La filière des produits de la mer n'est pas celle de la viande.

Nous gagnerons en force en nous associant dans le respect de nos différences. Nous accroîtrons en poids politique en portant des combats communs.

**RETOMBÉES PRESSE
REMALIM (CFBCT-OPEF)**

Le Monde des Artisans

Artisanat et Ovalie

CMA France et le Comité d'organisation de la Coupe du monde de Rugby France 2023, par le biais de leurs présidents Joël Fourny et Jacques Rivoal, ont scellé en septembre un partenariat pour la prochaine compétition internationale de rugby, qui se tiendra à l'automne 2023. La convention définit une série d'engagements particulièrement valorisants pour le secteur artisanal comme la future sélection de professionnels labellisés « France 2023 », qui pourront être les fournisseurs de prestations dans les stades et les camps de base.



Main dans la main

Moment symbolique pour l'alimentation de proximité : les représentants de la boucherie (CFBCT) et de la poissonnerie (Opef) ont entériné mi-novembre la constitution d'une structure commune. Baptisée Remalim, elle permettra d'assurer l'avenir du dialogue social pour ces deux branches et de porter conjointement leur représentativité patronale. Jean-François Guihard, président de la CFBCT (à gauche), et Silvère Moreau, président de l'Opef (à droite) se disent disposés à accueillir tous les acteurs de l'alimentation de proximité qui s'identifieraient à ce projet.



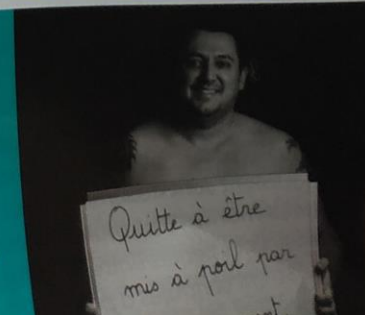
Miss au grand cœur



Parce que son histoire a profondément résonné avec les valeurs fondatrices de la Fabrique nomade, Sonia Rolland, Miss France 2020, est devenue la nouvelle marraine de cette association, qui œuvre à l'insertion professionnelle des artisans migrants et réfugiés en France. Obligée de fuir le génocide des Tutsis au Rwanda, l'ancienne reine de beauté, devenue actrice et réalisatrice, ne sait que trop bien que la détermination et la passion d'un métier sont des formidables vecteurs d'intégration dans la société. lafabriquenomade.com

Tous à poil !

Début novembre, les réseaux sociaux sont devenus le théâtre de revendications peu ordinaires : celles d'artisans qui osent se présenter nus devant leur objectif pour attirer l'attention sur la fermeture des commerces dits « non essentiels ».



Les Marchés (Réussir)

à une course à la rentabilité avec les autres géants des industries agroalimentaires ».

Création de Remalim, association des représentants des employeurs des métiers de l'Alimentation

Les représentants des branches de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers et de la poissonnerie ont entériné le 17 novembre la constitution d'une structure commune. Baptisée Remalim – CFBCT et Opef, cette association vise à assurer l'avenir du dialogue social et de porter la représentativité patronale dans les branches professionnelles. Les organisations syndicales (employeurs et salariés de ces deux branches) avaient signé à l'unanimité un accord de méthode le 14 mars 2019 en vue de négocier une convention collective commune. Depuis cette date, les partenaires sociaux travaillent régulièrement à la réalisation de cet objectif. Elles ont déjà signé le 18 septembre 2020 un « accord de champ » en cours d'extension.

Le Fort des Halles

TOUTES LES INFOS DU FORT DES HALLES...

17

INFO ... INFO ... INFO ... INFO ...

173



ORGANISATION DES POISSONNIERS ECAILLERS DE FRANCE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA BOUCHERIE
BOUCHERIE-CHARCUTERIE, TRAITEURS



Communiqué de Presse

Dialogue social : La Boucherie et la Poissonnerie Artisanales se rapprochent dans une nouvelle structure " REMALIM " - CFBCT - OPEF

C'est un moment historique pour le dialogue social au sein de l'alimentation de proximité.

Les représentants des branches de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers (IDCC 992) et de la poissonnerie (commerces de détail, de demi-gros et de gros de poissons, coquillages et crustacés) (IDCC 1504) ont entériné le mardi 17 novembre la constitution d'une structure commune afin d'assurer l'avenir du dialogue social et de porter la représentativité patronale dans les branches professionnelles.

Les statuts de la structure, baptisée REMALIM (CFBCT-OPEF) - Ass des Représentants des Employeurs des Métiers de l'Alimentation - ont été adoptés unanimement par les deux branches qui porteront dorénavant leur représentativité ensemble.

Les représentants de la Boucherie (CFBCT) et de la Poissonnerie (OPEF) ont en effet fait le constat que leurs branches respectives bénéficient de nombreux points en commun et que leur réunion au sein d'une même branche constitue une opportunité dans le cadre du regroupement des branches professionnelles voulu par les pouvoirs publics.

Les organisations syndicales - employeurs et salariés de ces deux branches - ont signé à l'unanimité un « accord de méthode » le 14 mars 2019 en vue de négocier une convention collective commune.

Depuis cette date, les partenaires sociaux travaillent régulièrement à la réalisation de cet objectif.

Elles ont ainsi signé le 18 septembre 2020 un « accord de champ » en cours d'extension.

Dans ce cadre, les organisations syndicales d'employeurs de ces deux branches professionnelles ont décidé de créer une structure patronale commune aux secteurs de la Boucherie et de la Poissonnerie pour porter leur représentativité commune dans le cadre de la nouvelle branche.

Pour Jean-François Guihard, président de la CFBCT et Silvère Moreau, président de l'OPEF : « un important travail a été mené en concertation avec nos partenaires sociaux et de nombreux projets sont en cours.

Nos branches sont tout à fait disposées à accueillir, au sein de ce projet commun, d'autres branches qui souhaiteraient le rejoindre. Tous les acteurs de l'alimentation de proximité qui s'identifieraient à ce projet sont les bienvenus dans cette démarche qui répond pleinement à la volonté gouvernementale de réduire le nombre de branches professionnelles ».

Contact CFBCT :

communication@boucherie-france.org / 01 40 53 47 50
98, boulevard Pereire - 75017 Paris
Site : www.boucherie-france.org - Twitter : @confboucherie

Contact OPEF :

contact@poissonniers.com / 01 40 53 47 76
98, boulevard Pereire - 75017 Paris
Site : <http://www.poissonniers.com>

PRODUIT DE FÊTE :

L'OR BLANC OU PERLES D'ESCARGOT

Il a un petit goût d'automne, avec des notes d'herbe et de champignon : l'Or Blanc d'escargot est en train de conquérir les tables les plus raffinées.

Baptisé " l'Or blanc ", " perles d'escargot " (ou encore " Caviar blanc "), ses dénominations sont multiples ...

Notons cependant que l'emploi du terme " Caviar " est illégal en Europe car le produit n'est pas issu d'œufs d'esturgeon. Toutes ces dénominations illustrent cependant bien la rareté, le raffinement et l'excellence de ce mets précieux. L'élaboration de cet "Or blanc" nécessite une parfaite maîtrise de la période de reproduction de l'escargot.

Un escargot livre en moyenne une centaine d'œufs, petites sphères de 3 à 4mm de diamètre, soit l'équivalent de 4g d'"or blanc" ; 250 escargots sont donc nécessaires en théorie pour produire 1Kg d'œufs

Il y a eu dans les années 1980 un début de commercialisation avec des œufs pasteurisés, et aromatisés, conditionnés dans des vermines. Ces perles ont reçu un succès mitigé, la pasteurisation détruisant la saveur des œufs et leur coquille restant dure sous la dent.

Depuis 2007, les œufs d'escargots sont préparés dans une saumure de fleur de sel de Guérande et conditionnés sous vide à l'abri de la lumière (semi-conserve +/- 4°), le procédé de préparation permet de proposer des œufs à la fois tendres sous la dent et d'une fraîcheur digne des mets d'exception. La date limite de consommation est actuellement de quatre mois. Les œufs d'escargot peuvent être servis en entrée comme les œufs de poissons.

Pour la production d'œufs destinés à la consommation, les héliculteurs installent leurs escargots dans des salles de reproduction climatisées, avec un arrosage artificiel et un éclairage reconstituant les longues journées de printemps. Pour produire un kilogramme de perles d'escargot consommable il faut en moyenne récolter 260 pontes, en effet un tri minutieux est nécessaire pour obtenir un produit propre et visuellement agréable.

L'Or blanc authentique, naturel et gastronomique, est apprécié des Chefs et digne des plus grandes tables !



COMMERCE ALIMENTAIRES

Bouchers et poissonniers d'une seule voix sur le social

L'événement est à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire du commerce alimentaire de proximité. En fin d'année dernière, les représentants des branches de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers d'une part et de la poissonnerie (commerces de détail, de demi-gros et de gros de poissons, coquillages et crustacés) d'autre part ont annoncé la création d'une structure commune de ces branches professionnelles en matière de dialogue social.

La nouvelle organisation baptisée REMALIM (CFBCT-OPEF) représentera désormais les employeurs de ces branches dans les relations avec les partenaires sociaux. Elle portera la représentativité patronale de la boucherie et de la poissonnerie d'une seule et même voix, « *mais ne se substituera aucunement à nos confédérations respectives qui demeurent indépendantes et deux entités bien distinctes* », précise-t-on à la Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs (CFBCT).

« *Nos deux professions travaillent des produits frais issus de la filière animale* », a commenté son président Jean-François Guihard dans *La Boucherie Française*. « *Outre le fait que nous travaillons dans le froid et avec des couteaux, nous partageons de nombreux enjeux communs : la formation des jeunes, la transmission de nos entreprises, sans parler de notre combat contre les extrémistes alimentaires ! Il nous a semblé tout à fait naturel de nous rapprocher lorsque le Gouvernement a annoncé vouloir réduire le nombre de conventions collectives, incitant les branches à se regrouper.* »

Liaisons Sociales

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

REMALIM, UNE FÉDÉRATION PATRONALE UNIQUE POUR LES BOUCHERS ET POISSONNIERS

Les partenaires sociaux de deux fédérations de l'artisanat alimentaire, la CFBCT (boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers) et l'OPEF (commerces de détail, de demi-gros et de gros de poissons, coquillages et crustacés) se sont unis le 17 novembre, pour former une nouvelle structure : l'Association des représentants des employeurs des métiers de l'alimentation, ou Remalim. Une

nouvelle venue dans le champ social, située dans le giron de l'U2P avec quote-part CPME, et qui chapeaute désormais quelque 15 000 employeurs, 20 000 points de vente et 50 000 salariés.

« Cette fusion est le fruit d'un travail de longue haleine engagé dès la signature de l'accord de méthode du 14 mars 2019 qui visait à définir un protocole préalable à la rédaction d'une convention collective commune », détaille Jean-François Guihard,

président de la CFBTC. Le protocole étant achevé, la nouvelle convention collective devrait voir le jour dans le courant du premier semestre 2021. Les deux fédérations entretenaient une proximité de longue date. Déjà proches au niveau des métiers qu'elles représentent, elles partageaient en outre les mêmes locaux, au 98, boulevard Pereire dans le 17^e arrondissement de Paris. L'initiative de la fusion s'inscrit dans le processus du rapprochement des branches engagé

depuis la publication du rapport Combrexelle en 2015, mais aussi en prévision de la nouvelle mesure de la représentativité patronale qui doit s'engager fin 2020-début 2021. « Nous porterons cette nouvelle représentativité ensemble », précise Jean-François Guihard. D'autres dossiers sont à l'agenda des prochains mois pour la nouvelle structure qui prévoit de revoir ses accords prévoyance, formation professionnelle et apprentissage. ♦

BENJAMIN DALGUERRE

LSA – emploi-pro



Dialogue social : la Boucherie et la Poissonnerie Artisanale se rapprochent dans une nouvelle structure « REMALIM » - CFBCT-OPEF

08/12/2020 | par Christine CATHIARD



Les représentants de la Boucherie (CFBCT) et de la Poissonnerie (OPEF) ont en effet fait le constat que leurs branches respectives bénéficient de nombreux points en commun

Les représentants des branches de la boucherie, boucherie-charcuterie et boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et gibiers (IDCC 992) et de la poissonnerie (commerces de détail, de demi-gros et de gros de poissons, coquillages et crustacés) (IDCC 1504) ont entériné la constitution d'une structure commune afin d'assurer l'avenir du dialogue social.

[➤ Offres d'emploi dans la grande distribution, le commerce et la vente : 1960 postes disponibles](#)

Les statuts de la structure, baptisée REMALIM (CFBCT-OPEF) – Association des Représentants des Employeurs des Métiers de l'Alimentation – ont été adoptés unanimement par les deux branches qui porteront dorénavant leur représentativité ensemble.

Les représentants de la Boucherie (CFBCT) et de la Poissonnerie (OPEF) ont en effet fait le constat que leurs branches respectives bénéficient de nombreux

points en commun et que leur réunion au sein d'une même branche constitue une opportunité dans le cadre du regroupement des branches professionnelles voulu par les pouvoirs publics.

Les organisations syndicales – employeurs et salariés de ces deux branches – ont signé à l'unanimité un « accord de méthode » le 14 mars 2019 en vue de négocier une convention collective commune. Depuis cette date, les partenaires sociaux travaillent régulièrement à la réalisation de cet objectif. Elles ont ainsi signé le 18 septembre 2020 un « accord de champ » en cours d'extension.

Dans ce cadre, les organisations syndicales d'employeurs de ces deux branches professionnelles ont décidé de créer une structure patronale commune aux secteurs de la Boucherie et de la Poissonnerie pour porter leur représentativité commune dans le cadre de la nouvelle branche.

Pour Jean-François Guihard, président de la CFBCT et Silvère Moreau, président de l'OPEF : « un important travail a été mené en concertation avec nos partenaires sociaux et de nombreux projets sont en cours. Nos branches sont tout à fait disposées à accueillir, au sein de ce projet commun, d'autres branches qui souhaiteraient le rejoindre. Tous les acteurs de l'alimentation de proximité qui s'identifieraient à ce projet sont les bienvenus dans cette démarche qui répond pleinement à la volonté gouvernementale de réduire le nombre de branches professionnelles ».